



REGLEMENT DU JEU « LA CARTE POSTALE »

ARTICLE 1

La radio CANAL FM, située 10 rue Sadi Carnot, BP 20 041, 59620, à Aulnoye Aymeries organise du 4 Juillet au 15 Septembre 2017, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « LA CARTE POSTALE »

ARTICLE 2

Ce jeu est réservé aux personnes physiques ayant plus de 18 ans résidant en France métropolitaine (Corse incluse) à l'exclusion du personnel de la radio CANAL FM.

ARTICLE 3

Pour participer au jeu, les auditeurs devront nous envoyer une carte postale de leur lieu de vacances. Cette carte postale devra nous être envoyée avant le 10 Septembre 2017, timbre de la poste faisant foi. Sur cette carte devront être écrites les coordonnées de l'auditeurs (nom, prénom, adresse et téléphone) ainsi qu'un petit message « Vacances ».

N'est admise qu'une seule participation par personne pour la durée du jeu.

Le gagnant du jeu sera sélectionné par tirage au sort en direct sur l'antenne le vendredi 15 Septembre, 10h30.

ARTICLE 4

La dotation du jeu est la suivante : une carte VISA Cadeau de 150 € pour le premier et second tiré au sort.

ARTICLE 5

En jouant à cette opération, chaque participant consent expressément à ce que, s'il est désigné gagnant, ses nom, prénom, ville de résidence puissent être révélés et communiqués à l'antenne, tant à l'annonce en direct qu'au cours des rediffusions ultérieures.

ARTICLE 6

Il ne sera attribué qu'un seul gain par personne pour l'ensemble du jeu. En aucun cas, ce gain ne pourra donner lieu à un échange, ou à une autre contrepartie, totale ou partielle.

ARTICLE 7

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou par téléphone) concernant les modalités du jeu, la détermination du gagnant, ainsi que ses coordonnées, l'interprétation ou l'application du règlement. La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et notamment le fait, pour tous

les participants, d'autoriser, l'exploitation de ses coordonnées et, le cas échéant, de son image, à des fins commerciales et/ou rédactionnelles.

La RADIO CANAL FM se réserve le droit d'annuler purement et simplement, d'écourter ou de prolonger le présent jeu sans que cela ne mette en cause sa responsabilité.

Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie en cas d'annulation du jeu.

ARTICLE 8

Les coordonnées personnelles des participants pourront éventuellement faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi «informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Ce droit s'exerce par courrier simple adressé à la radio CANAL FM.

ARTICLE 9

Les éventuels litiges seront tranchés souverainement par la société organisatrice dans l'esprit qui a prévalu à la conception du jeu.

Fait le 3 Juillet 2017,
Angy Mayeux, Directeur d'antenne.